



PRÉSIDER LE CSE

Durée 1 jour Référence Formation 6-SP-MANA

Objectifs

Maîtriser les obligations et responsabilités duprésident de CSE Animer les réunions Résoudre les problématiques liées à cette fonction

Participants

Toute personne amenée à diriger un CSE, dirigeant, DRH

Pré-requis

Pas de prérequis spécifique

Moyens pédagogiques

Accueil des stagiaires dans une salle dédiée à la formation équipée d'un vidéo projecteur, tableau blanc et paperboard ainsi qu'un ordinateur par participant pour les formations informatiques.

Positionnement préalable oral ou écrit sous forme de tests d'évaluation, feuille de présence signée en demi-journée, évaluation des acquis tout au long de la formation.

En fin de stage : QCM, exercices pratiques ou mises en situation professionnelle, questionnaire de satisfaction, attestation de stage, support de cours remis à chaque participant.

Formateur expert dans son domaine d'intervention

Apports théoriques et exercices pratiques du formateur

Utilisation de cas concrets issus de l'expérience professionnelle des participants

Réflexion de groupe et travail d'échanges avec les participants

Pour les formations à distance : Classe virtuelle organisée principalement avec l'outil ZOOM.

Assistance technique et pédagogique : envoi des coordonnées du formateur par mail avant le début de la formation pour accompagner le bénéficiaire dans le déroulement de son parcours à distance.

PROGRAMME

- Présentation de la formation, des participants et de leurs attentes spécifiques

- Le rôle du président du CSE

Les obligations

Les responsabilités

La délégation de pouvoir

Les relations du président avec des structures externes (Inspection du Travail, la CARSAT, le médecin du travail Le rôle du président par rapport à la CSSCT

Le délit d'entrave

- Les prérogatives et compétences du CSE

Le rôle des différents membres

Les différents moyens : le règlement intérieur du CSE, le budget, etc.

Les missions et attributions (droit d'alerte par exemple)

CAP ÉLAN FORMATION

www.capelanformation.fr - Tél : 04.86.01.20.50

Mail: contact@capelanformation.fr

Organisme enregistré sous le N° 76 34 0908834

[version 2023]





La capacité d'initiative

- Les moyens du CSE, les informations et consultations du CSE

Les accords d'entreprise Les informations et consultations Les moyens matériels et financiers Le recours aux experts

- La préparation et l'animation de réunions du CSE

Les obligations légales : convocation, ordre du jour, PV, périodicité, avis, vote Pendant la réunion : adapter son comportement aux différentes situations Le rôle du secrétaire en réunion Comment tirer partie de cette instance

- Apprendre à anticiper les possibilités de recours du CSE

- Bilan, évaluation et synthèse de la formation

Bilan, évaluation et synthèse de la formation

- Contexte réglementaire : Art. L.2315-23 du Code du Travail Contexte réglementaire : Art. L.2315-23 du Code du Travail